

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 158-25 C

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'affectation par la Ville de Chambéry à Grand Chambéry de la piscine et de la patinoire de Buisson Rond

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Roचाix à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 158-25 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'affectation par la Ville de Chambéry à Grand Chambéry de la piscine et de la patinoire de Buisson Rond**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, rappelle que la mise à disposition de la piscine et de la patinoire de Buisson Rond par la Ville de Chambéry au District urbain de la cluse de Chambéry (DUCC), devenu Grand Chambéry, a fait l'objet d'une convention d'affectation signée le 30 novembre 1995.

Cette convention exclut de l'emprise foncière affectée à l'agglomération, un local situé en sous-sol de la patinoire dédié jusqu'alors au service espaces verts de la Ville de Chambéry.

Cette occupation n'étant aujourd'hui plus opportune pour les services municipaux, et dans une cohérence globale d'exploitation de la patinoire d'agglomération, il est proposé une modification de l'emprise foncière définie dans la convention d'origine, afin de transférer l'entièreté du bâtiment de la patinoire à Grand Chambéry.

Aussi, en accord avec la Ville de Chambéry, la convention d'affectation de la piscine et de la patinoire doit être modifiée par avenant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 275-95 C du 30 novembre 1995 approuvant la convention d'affectation par la Ville de Chambéry au DUCC devenu Grand Chambéry,

Vu la décision du Bureau du 18 septembre 2012 approuvant l'avenant n° 1 à la convention d'affectation de la piscine et patinoire, relatif à l'extension des abords de la patinoire à l'occasion de travaux réalisés à la patinoire,

Vu la décision du Bureau du 5 décembre 2013 approuvant l'avenant n° 2 de la convention d'affectation de la piscine et patinoire, relatif à l'extension des extérieurs privatifs de la piscine de Buisson Rond,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 28 août 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'affectation de la piscine et de la patinoire de Buisson Rond avec la Ville de Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document y afférent.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **158-25 C**

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'affectation par la Ville de Chambéry à Grand Chambéry de la piscine et de la patinoire de Buisson Rond

Classification Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 25 septembre 2025

Annexe(s) : Avenant n° 3

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34239H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34239H1

Date de transmission en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de réception en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 30 septembre 2025